VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°18
DEL 2025/113

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Vivre Ensemble Chez Nous	
Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 4
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Pour : 31

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

L'association Vivre Ensemble chez Nous, créée en 1985 et basée à Graulhet, a pour mission de maintenir et renforcer le lien social des personnes âgées, principalement au sein des EHPAD du territoire.
Elle organise régulièrement des animations, ateliers, sorties, évènements festifs et rencontres intergénérationnelles, contribuant au bien-être des résidents et à la lutte contre l'isolement.

L'association travaille en étroite collaboration avec les équipes soignantes ainsi qu'avec les partenaires culturels locaux, comme la Compagnie du Bout du Nez dont les clowns professionnels interviennent auprès des résidents.
Les bénévoles - familles, habitants et personnels y jouent un rôle essentiel, permettant de proposer des activités de qualité tout au long de l'année.

Reconnue localement pour son engagement solidaire, l'association participe pleinement à la vie sociale et intergénérationnelle de Graulhet. Ses actions apportent un soutien humain précieux et améliorent concrètement le quotidien des aînés.

Afin de poursuivre et d'enrichir ses actions, l'association sollicite cette année un soutien financier de 1500€ pour l'acquisition d'un chariot d'activités. Cet équipement (mobile) offre un espace de bien-être multisensoriel accessible à tous (les) patients et résidents en séance individuelle dans chaque chambre. Ce moment de confort qui favorise un sentiment de sécurité, permet également de construire une relation de confiance entre l'accompagnateur et la personne accompagnée et de développer de nouveaux moyens d'expression.

Par ailleurs, il faut indiquer que ce projet s'inscrit également dans le cadre d'un financement par le Département auquel la commune de Graulhet vient participer afin d'accompagner un projet d'envergure départementale.

Compte tenu de son rôle reconnu dans la cohésion sociale, de l'impact positif de ses actions sur le quotidien des ainés et de la pertinence de cet investissement, l'association sollicite l'aide la ville à hauteur de 1 500€.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00 euros à l'association Vivre Ensemble chez Nous.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »